



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/793
S/1999/34
12 janvier 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Points 20, 105 et 110 de l'ordre du jour
RENFORCEMENT DE LA COORDINATION
DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE
RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS, QUESTIONS RELATIVES
AUX RÉFUGIÉS, AUX RAPATRIÉS ET AUX PERSONNES
DÉPLACÉES ET QUESTIONS HUMANITAIRES
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

Lettre datée du 11 janvier 1999, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Érythrée
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué de presse publié le 9 janvier 1999 par le Ministère érythréen des affaires étrangères au sujet de la liste toujours plus longue d'Érythréens décédés dans des camps de détention en Éthiopie. Le Gouvernement éthiopien continue de commettre en toute impunité des violations flagrantes des droits fondamentaux des Érythréens et des Éthiopiens de souche érythréenne. Bien que les crimes de l'Éthiopie aient été établis à maintes reprises par des organismes indépendants, la communauté internationale n'a rien fait jusqu'ici pour y mettre fin. Combien faudra-t-il encore de victimes pour que l'Éthiopie soit appelée à répondre de ses actes à l'encontre de vies innocentes?

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale au titre des points 20, 105 et 110 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Haile MENKERIOS

Annexe

COMMUNIQUÉ DE PRESSE PUBLIÉ LE 9 JANVIER 1999 PAR LE MINISTÈRE
ÉRYTHRÉEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU SUJET DES DÉCÈS D'ÉRYTHRÉENS
DANS LES CAMPS DE DÉTENTION ÉTHIOPIENS

La liste des Érythréens innocents décédés dans le camp de concentration de Blatten et d'autres prisons éthiopiennes ne cesse de s'allonger.

Le nombre d'Érythréens qui ont trouvé la mort dans des camps de détention éthiopiens est bien supérieur aux statistiques officielles du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Yosief Ghebreahe Zecarias et Fesscha Hannes sont les dernières personnes portées disparues victimes de ces traitements inhumains.

Yosief Ghebreahe Zecarias, âgé de 25 ans, se trouvait en Éthiopie pour affaires lorsqu'il a été interné dans le camp de concentration de Blatten par les autorités éthiopiennes. Fesscha Hannes menait une vie paisible lorsqu'il a été placé en détention et battu à mort par les cadres de l'Armée populaire de libération du Tigré dans les camps de prisonniers du Tigré. Il était père de quatre enfants.

Le Gouvernement érythréen a demandé à maintes reprises à la communauté internationale d'assurer la libération d'innocents Érythréens en détention en Éthiopie et d'enquêter sur les causes des décès de tous ceux qui avaient péri dans les camps de détention. Mais à ce jour, cet appel est resté vain.

De même, on continue sans relâche à déporter massivement des Érythréens au motif de leur appartenance ethnique et à confisquer leurs biens. À ce jour, plus de 48 000 Érythréens ont été déportés d'Éthiopie. C'est pourquoi le Gouvernement érythréen demande une fois encore à la communauté internationale de dénoncer ces violations flagrantes des droits de l'homme et d'assurer la libération immédiate des Érythréens qui languissent dans des camps de détention éthiopiens.
